

CHSCT

SECURITE DES CHANTIERS : HALTE AUX NUISANCES !

Monsieur le Directeur,

Une nouvelle fois, nous venons d'être confrontés à des problèmes concernant la réalisation de travaux sur un chantier du centre (chantier DISQ). Les problèmes liés à la co-activité des chantiers extérieurs et à la production du centre demeurent dans certains cas, et entraînent de multiples nuisances pour les salariés.

Il est impératif que les entreprises extérieures comprennent qu'elles doivent avertir le pilote du chantier, dès que leur intervention nécessite la mise en œuvre de moyens pouvant engendrer des nuisances non prévues lors de l'élaboration du plan de prévention.

Il faut également que les responsables des secteurs de proximité concernés soient tenus au courant des évolutions du chantier, ce qui devrait leur permettre de prendre les dispositions nécessaires en terme de sécurité et conditions de travail de leurs propres personnels.

Enfin, il est bien-sûr indispensable que le plan de prévention soit revu en conséquence à chaque fois que cela est nécessaire, et avant toutes opérations complémentaires dues à des aléas qui peuvent survenir lors d'un chantier.

Pour mettre en œuvre une telle démarche de pilotage et de suivi de chantier, il nous paraît nécessaire de renforcer l'équipe de LS pour qu'elle réalise au mieux ses missions.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes plus respectueuses salutations.

Pour le CHSCT : Philippe Petit

Copies : DRH, responsable sécurité, responsable LS, responsable prévention des risques, responsable relations sociales, médecin du travail, assistante sociale, organisations syndicales.